



Le Mot de la Présidente

LE CAPITALISME SAUVAGE

DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, JE DÉNONCE LES MANŒUVRES GOUVERNEMENTALES UTILISÉES POUR RÉDUIRE LA TAILLE DE L'ÉTAT ET, SURTOUT, PRIVATISER LES EMPLOIS DANS LES SERVICES PUBLICS. **LA JOURNALISTE MARIE-CLAUDE JOANNIS** SIGNE UN ARTICLE DANS LE DEVOIR DU 29 AVRIL 2016, À L'OCCASION DE LA JOURNÉE DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS, PARTICULIÈREMENT PERTINENT SUR LES CONSÉQUENCES DE LA MONDIALISATION DU TRAVAIL ET DES IMPACTS SUR LA VIE ET LA SANTÉ AU TRAVAIL DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS.

FÊTE DU 1ER MAI

Le Québec en état de surmenage social

29 avril 2016 | Marie-Claude Joannis — Kamouraska | Santé



Photo : Viktor Cap Getty Images 10 % des enseignants, 45,7 % des médecins, 33 % des infirmières vivent au moins un épuisement professionnel dans leur carrière.

Les médecins diagnostiquent un par un les travailleurs malades, alors que c'est le système au complet qui est atteint de la maladie de la performance à petit prix. En 2013, la CSST révélait que les maladies attribuables au stress chronique en milieu de travail étaient liées principalement à l'exposition aux stress suivants : harcèlement psychologique (28,4 %), relations de travail conflictuelles (24,1 %) et organisation du travail (20,7 %).

Mon histoire est celle de milliers de gens au Québec. Premier épuisement professionnel à 28 ans. J'avais pris le poste d'une personne qui avait aussi craqué avant moi. Je me suis quand même dit que c'était de ma faute et je suis allée voir une psychologue. À mon retour, j'ai essayé la conciliation travail-famille. En fin de compte, j'étais payée moins pour accomplir encore plus et je suis tombée en congé maladie de nouveau à 31 ans.

« J'te dis qu'est pas faite forte. » À mon travail, la structure de performance était tellement présente que ce sont mes collègues qui se sont mis à me faire subir de la pression psychologique. Je me rappelle des mots particulièrement horribles de la nouvelle présidente de mon syndicat à qui j'exprimais la nécessité d'une réduction de tâches : « Qu'est-ce qui nous dit que tu es vraiment

malade à cause du travail? Tu sais, les employés jasant dans ton dos... »

Tactique : mettre ma parole en doute et me placer en situation de rejet et d'humiliation professionnelle. J'en ai informé mon patron : ni indignation ni soutien. N'ayant plus la force de me battre, j'ai remis ma démission.

PRESSIONS INDUES

Mon histoire se répète dans tous les milieux de travail : 10 % des enseignants (UdeM, 2010), 45,7 % des médecins (MF Maranda, 2006), 33 % des infirmières (Bourbonnais et all., 1997) vivent au moins un épuisement professionnel dans leur carrière. J'ai travaillé à l'assurance-emploi et j'ai vu ce genre de situation régulièrement. Les gens arrivaient à nos bureaux complètement anéantis, épuisés et certains d'être faibles et inaptes au travail.

Voici comment cette pression induite sur les travailleurs se systématisait actuellement au Québec. Les accords de libre-échange favorisent la dissolution des syndicats, en faisant planer la menace du déménagement des entreprises à l'étranger. Pour survivre à cet exode des emplois, ici comme ailleurs, les travailleurs perdent actuellement des conditions de travail durement acquises au cours de la révolution industrielle : surcharge de travail, équipements inadéquats, horaire atypique, heures supplémentaires non payées, etc. Le secteur public n'échappe pas à cette logique marchande. Les coupes répétées et les inégalités entre professionnels ont raison d'un nombre grandissant de travailleurs. Être capitalistes et compétitifs, oui, mais au détriment des droits et de la dignité humaine, non!

CAPITALISME SAUVAGE

« La loi 10 a comme conséquence directe une hausse fulgurante, depuis un an, de près de 50 % des absences pour cause de maladie ainsi qu'une augmentation de la prise de médicaments de 30 % chez les travailleuses et travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux qui souffrent de détresse psychologique et d'épuisement » (Gingras, 2016).

En effet, plusieurs employés survivent en silence à leurs conditions de travail inhumaines avec l'aide d'antidépresseurs, d'anti-anxiété, de sport intense ou de consommation d'alcool et de drogue. Tant qu'ils demeurent productifs... Les « faibles » sont pour leur part marginalisés par le système professionnel, plusieurs finissent par démissionner. Après, on coupe dans les filets de sécurité : assurance-emploi et solidarité sociale. Le gouvernement provincial actuel met l'accent sur la sacro-sainte réinsertion professionnelle en travaillant sur le projet de loi 70. Résultat : les travailleurs n'auront plus le choix d'accepter des emplois précaires, souvent au salaire minimum, ce dont les grosses entreprises raffolent. Comble d'ironie, cela donne l'impression d'un taux de chômage en baisse alors qu'au fond, on a perdu de bons emplois pour les subdiviser en plusieurs emplois à temps partiel moins bien payés.

Dernièrement, après le scandale des commandites du Parti libéral et la mise en accusation de Nathalie Normandeau et de Sam Hamad, il est difficile de ne pas tomber dans le cynisme et le découragement face à nos élus. Sous le couvert de la dette, les gouvernements « néolibéralistes » comme le nôtre sont ouvertement au service des grosses entreprises, et des banques, et non du bien commun. Travailleurs épuisés et anxieux, cessez de vous sentir coupables, vous êtes le symptôme et non la cause du fléau social de notre siècle : **le capitalisme sauvage.**

Gisèle Dupuis



VOUS DÉMÉNAGEZ? ? ?

Les personnes ayant des postes réguliers et temporaires de plus de 6 mois peuvent prendre une journée de congé, sans perte de traitement pour déménager.

Selon l'article 5-1.01 de la convention collective :

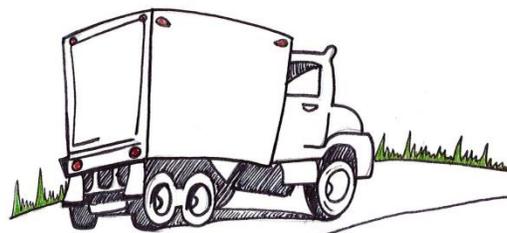
« La personne détenant un poste régulier ou temporaire de plus de 6 mois peut prendre une journée de congé, sans perte de traitement pour la journée du déménagement. Cependant, une personne salariée n'a pas droit, de ce chef, à plus d'une journée de congé par année ».

Faites-nous parvenir vos nouvelles coordonnées par :

télécopieur: (579) 721-7377

courriel: sepb578@videotron.ca

courrier: SEP-B-578
1180 rue St-Édouard
Longueuil, QC
J4K 1T2



Voici les informations dont nous avons besoin :

Numéro de matricule : _____

Nom et prénom : _____

Numéro civique : _____ Rue : _____

Appartement : _____ Ville : _____

Code postal : _____

Numéro de téléphone : _____

Numéro de cellulaire : _____

Date de déménagement : _____

Courriel : _____

Signature : _____

*****ABOLITION DE POSTES*****

Comme vous pouvez le constater, c'est très bientôt que nous connaissons les abolitions de postes dans le secteur général et dans le secteur de l'adaptation scolaire. C'est toujours une annonce très déstabilisante pour toutes les personnes qui ont à faire face à l'abolition de leur poste. Se retrouver devant un choix déchirant lorsque vient le temps de prendre un poste vacant, de reprendre son poste diminué ou déplacer une personne moins ancienne. Dans plusieurs cas, nous avons constaté que la personne salariée qui reprend son poste diminué d'heures se voit ajouter un surcroît de travail, confirmant que ce poste n'aurait pas dû être aboli. C'est une façon de contourner la convention collective sous le couvert de coupures déguisées, de besoins qui n'ont pas véritablement changé. Nous déplorons ces façons de faire, et contestons ces dossiers par voie de grief. Tout comme nous déplorons l'information erronée de l'annonce de l'abolition dudit poste. Lorsque vous recevez la lettre officielle de l'abolition de votre poste, on vous indique « *Nous désirons vous informer que les Commissaires ont procédé à l'abolition de votre poste* ». Il m'apparaît important de vous informer que les commissaires adoptent les plans d'effectifs proposés par les véritables décideurs, le service des ressources éducatives en collaboration avec le service des ressources humaines et vos directions d'école, et ce, selon les enveloppes budgétaires allouées par le Ministère.

LES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION COLLECTIVE :

Lorsqu'un poste autre qu'un poste en service de garde devient vacant, la commission dispose d'une période de **30 jours** pour décider d'abolir ou de modifier le poste. Advenant l'abolition ou la modification, elle communique sa décision au syndicat dans les **15 jours**.

La commission ne peut abolir un poste détenu par une personne salariée régulière que le 1^{er} juillet de chaque année financière à moins d'impératifs de force majeure. Dans le cas de force majeure, la commission peut réaffecter temporairement la personne salariée visée par une fermeture à l'intérieur d'un rayon de 50 km de son lieu de travail, et ce, jusqu'à ce que cette personne puisse réintégrer son poste ou jusqu'à ce que le poste en cause soit aboli conformément aux dispositions de la convention collective.

La personne salariée dont le poste est aboli est soit réaffectée, mise à pied, mise en disponibilité ou son emploi prend fin selon les dispositions qui suivent :

Dans le secteur général : réception d'un préavis écrit d'au moins 30 jours de la date effective de l'abolition de son poste et la commission doit préalablement aviser le syndicat au moins 45 jours avant la date effective de l'abolition.

Dans le secteur de l'adaptation scolaire; réception d'un préavis écrit d'au moins 5 jours la date effective de l'abolition de son poste et la commission doit préalablement aviser le syndicat au moins 15 jours avant la date effective de son abolition.

De ce fait, la commission scolaire fournira les plans d'effectifs 2016-2017 au syndicat. Pour le secteur général, les plans d'effectifs seront reçus le 12 mai 2016 et pour le secteur de l'adaptation scolaire le 13 juin 2016.

VOUS NE POUVEZ VOUS PRÉSENTER À VOTRE SÉANCE D'AFFECTATION!

Il est possible d'envoyer une autre personne pour vous représenter et choisir un poste en votre nom lors des séances d'affectation et aussi lors du rappel en service de garde. Par contre, un formulaire de **PROCURATION** doit avoir été rempli au préalable par vous.

Ce formulaire est disponible sur internet à l'adresse suivante : <http://sepb.qc.ca/section-locale-578/>

Juste à cliquer sur le document [PROCURATION séance d'affectation.doc \(33 Ko\)](#)



La fin de l'année scolaire arrive à grand pas, mais les membres du comité des jeunes restent toujours actifs durant la période estivale. Alors, j'en profite pour vous inviter à visiter notre page Facebook afin d'y suivre nos diverses activités!

Stéphanie Lavoie

